



Falsification de documents pour pouvoir hériter

Par **Pau88**, le **27/04/2014** à **15:22**

Bonjour,

L'avocat de ma famille a reçu il y a deux ans des documents qui accusent mon grand-père défunt de polygamie. Ces documents viendrait de sa pseudo-femme en Algérie en son pseudo-fils.

Un des documents formuler un "acte de mariage" et un autre "un acte de naissance" et puis une lettre demandant une "pension" pour cette pseudo-femme de mon grand-père. Tout ses documents viennent d'Algérie, là où mon grand-père est naît mais a longtemps vécu en France, s'est marié officiellement ici et a reconnu ses enfants en France.

Après l'enquête de l'avocat tout les documents envoyés d'Algérie sont faux.

Dans aucun registre ce mariage a été documenté, ni la naissance ce pseudo-fils.

Entre temps le dossier de successions de ma famille est bloqué. Malgré l'enquête de l'avocat, le notaire ne cède pas.

Faut-il porter plainte contre eux pour falsification de documents? Faire éventuellement un test ADN?

Que doit-on faire dans ce cas?

Merci pour une éventuel réponse.